

A L'ECOLE DE LA MER

4000 élèves de la maternelle au CM2 participent
au dispositif « A l'Ecole de la Mer »

DOSSIER DE PRESENTATION

Présentation du dispositif « A l'Ecole de la Mer »
Année scolaire 2011 - 2012



SOMMAIRE

1 ■ A l'Ecole de la Mer : présentation

Un dispositif pour éduquer les plus jeunes à la connaissance, la compréhension et la gestion de la mer et du littoral

2 ■ Un partenariat renforcé

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'Education Nationale et les Associations du Réseau Mer s'associent pour plus d'efficacité

3 ■ Modalités de participation

Candidature accessible à toutes les classes de la maternelle au CM2 des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes

4 ■ Une évaluation partagée

Valorisation des travaux des élèves

5 ■ Des ressources documentaires

Des sites Internet à disposition des enseignants et alimentés en ressources documentaires

6 ■ Le Réseau Mer « Education à l'Environnement »

Un dispositif en lien avec le Réseau Mer « Education à l'environnement »

7 ■ La fiche descriptive du projet à renseigner

PRESENTATION

« A l'école de la mer »

→ pour éduquer les plus jeunes à la connaissance, la compréhension et la gestion de la mer et du littoral

Initié en 2007 par la Région, ce dispositif a pour objectif d'éduquer les élèves de la maternelle au CM2, aux différentes problématiques de gestion de l'espace littoral et marin ; et ce en adéquation avec les programmes de l'école primaire. Développer une culture maritime auprès des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un des objectifs de la politique de la mer et du littoral du Conseil régional.

Il propose aux enseignants de mener **un projet d'Education Développement Durable** avec les élèves un projet en classe et sur le terrain en lien avec **les différentes thématiques de la mer et du littoral** : biodiversité sous-marine, activités nautiques, transports maritimes, pêche et élevages marins, patrimoine maritime, pollutions et nuisances, fréquentation littorale, urbanisation, tourisme ...

Le projet est organisé sur **trois jours répartis au cours de l'année scolaire** (4 ½ journées d'intervention en classe et une journée sur le terrain).

Inscrit au Contrat de projets Etat-Région, le dispositif « A l'Ecole de la Mer » est mis en œuvre par la Région en partenariat avec l'Education Nationale, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, et les trois Inspections Académiques des départements littoraux : Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes.

Les financements apportés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permettent aux écoles de bénéficier de ce dispositif gratuitement.

Chaque année, ce sont 138 classes qui sont concernées tout au long de l'année, soit près de 4 000 élèves.

QUELQUES CHIFFRES

138 classes de la maternelle au CM2
des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-
Maritimes
près de 4 000 élèves
un investissement
de la Région et de l'Agence de l'Eau
à hauteur de **276 000 €** par an

UN PARTENARIAT RENFORCE

« A l'école de la mer »

→ pour plus d'efficacité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'Education Nationale et les Associations du Réseau Mer s'associent.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*



Afin de contribuer efficacement à la connaissance et à la préservation des espaces naturels régionaux, à un développement soutenable du territoire ainsi qu'à une qualité de vie partagée, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène depuis plusieurs années une politique volontariste d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable. Les objectifs généraux des actions régionales menées en ce sens sont les suivants :

- ▶ **Eduquer et sensibiliser tout public**, habitants et usagers du territoire régional à une **nécessaire préservation et gestion durable de l'environnement** ;
- ▶ **Susciter des changements de comportement** dans tous les aspects de la vie (habitat, transport, alimentation, consommation etc.) personnelle et professionnelle ;
- ▶ **Favoriser le débat public et la concertation.**

L'information, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement marin et littoral sont des éléments essentiels pour la préservation et la gestion des espaces naturels régionaux. Dans le cadre de sa politique régionale de la mer et du littoral, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est donnée pour objectif de développer une culture maritime auprès de tous les habitants. Les actions mises en œuvre dans ce domaine contribuent également à la politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable de l'institution régionale.

« A l'école de la mer » est un exemple d'actions que la Région a mis en place dans ce cadre.

- ▶ Plus d'informations : www.regionpaca.fr

Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et Corse

► Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a pour mission d'initier, à l'échelle du bassin versant du Rhône et de ses affluents, du littoral méditerranéen et de la Corse, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre leur pollution et la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques. Elle contribue à la mise en œuvre des directives européennes dans le but d'assurer le bon état des milieux aquatiques (cours d'eau, eaux souterraines, zones humides, plans d'eau, eaux côtières et de transition...).

► L'Agence de l'Eau a pour ambition de contribuer à faire évoluer les comportements vers une gestion plus respectueuse de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, plus généralement, de faciliter l'appropriation des enjeux de gestion de l'eau par un large public. Elle participe donc à la promotion et au développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

► Plus d'informations : www.eaurmc.fr

De plus, la Région et l'Agence de l'Eau soutiennent depuis de nombreuses années, les structures qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'environnement marin. Elles sont le relais, auprès de tous les publics, des politiques territoriales mises en œuvre par les collectivités. Certaines de ces structures sont devenues partenaires de ce dispositif.

Le Ministère de l'Education nationale, Jeunesse, Vie associative



En 2004, l'Education Nationale engage ses enseignants dans l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). Seulement 3 ans plus tard, en 2007, un nouveau texte incite les enseignants à mettre en œuvre une **Education au Développement Durable (EDD)**. « Seconde phase de généralisation de l'EDD » BO n° 14 du 05/04/07.

Le but de l'EDD est d'élargir le champ de vision de l'élève qui se limite bien souvent uniquement aux aspects « nature » associé à des consignes éco-citoyennes dictées par l'adulte. L'efficacité de ce raccourci en matière d'éducation n'a jamais fait ses preuves... La priorité est de faire identifier aux élèves « la complexité » des situations rencontrées par des points de vue plus larges (économique, social culturel, voire même politique) en interaction mais souvent en contradiction. Ce n'est que sur ces bases solides que « l'élève éclairé » pourra construire sa propre écocitoyenneté de manière durable.

Depuis 2007, les Inspections académiques des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes engagent des enseignants de la maternelle au CM2, dans le cadre du dispositif « A l'Ecole de la Mer ».

Cet engagement vise le développement de compétences multiples :

- l'apprentissage de connaissances sur le milieu littoral et marin issues de points de vue du domaine de l'environnement mais élargis à ceux de l'économie et du social
- la mise en évidence de la complexité du Développement durable
- la maîtrise de la démarche d'investigation

- le développement de compétences transversales : maîtrise de la langue orale et écrite – cahier de sciences

L'ancrage territorial de ce dispositif permet de décliner les quatre pôles de l'éducation au développement durable définis dans les documents d'accompagnement : biodiversité, évolution des paysages, gestion des environnements, réduire – réutiliser - recycler (<http://www.eduscol.education.fr/cid47802/une-recherche-coherence.html>).

L'appropriation de ces diverses compétences doit conduire les élèves à l'acquisition d'attitudes responsables autonomes, respectueuses et durables vis-à-vis de l'environnement littoral et marin.

Ce dispositif facilite la mise en œuvre d'une démarche d'investigation et de projet dont la visée est la valorisation du travail des élèves. Conformément aux objectifs institutionnels (<http://www.eduscol.education.fr/cid47919/textes-de-referance.html>), il répond à la nécessité de travailler en partenariat.

Les Structures d'Education à l'Environnement



Afin de contribuer efficacement à une Education au Développement Durable transversale, contribuant à la formation du citoyen responsable au XXIème siècle, les associations du Réseau Mer sont partenaires du dispositif « A l'Ecole de la Mer ».

Les structures d'éducation à l'environnement marin et littoral agissent pour la découverte et le respect de l'environnement littoral et marin. Le fonctionnement en réseau leur permet d'échanger, de mutualiser, et de réfléchir ensemble à la cohérence des démarches et des actions.

Par leur contribution à la conception et à l'accompagnement des séances, elles apportent aux enseignants une valeur ajoutée par leurs niveaux d'expertise.

Les associations s'appuient, ainsi, sur des enseignements pluridisciplinaires, et traitent des interactions entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Le dispositif "A l'Ecole de la Mer" offre un riche terrain d'investigations pour aborder de nouvelles thématiques et travailler en forte collaboration avec l'Education Nationale.

Des binômes « accompagnant-enseignant » sont mis en place, en début d'année scolaire, afin d'affiner les projets et répondre au mieux aux attentes des enseignants et de leurs programmes scolaires.

Bien que la mission de l'enseignant et de l'accompagnant renvoient toutes deux à la pédagogie, la pratique, et donc les méthodes, ne se situent pas au même niveau. C'est cette différence qui nourrit le partenariat entre les deux types d'acteurs, dès lors qu'ils considèrent tous deux qu'ils ont à apprendre de l'autre. L'objectif étant d'aider l'enseignant à mener les élèves vers une réflexion autonome sur son rôle et sa place dans son environnement local.

MODALITES DE PARTICIPATION

« A l'école de la mer »

→ **candidature accessible à toutes les classes de la maternelle au CM2 des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes**

Il s'agit de proposer aux enseignants, un dispositif sur 3 jours répartis au cours de l'année scolaire sur la base de 4 ½ journées d'intervention en classe non consécutives et 1 journée sur le terrain. Entre les ½ journées d'accompagnement, des échanges entre l'école et la structure accompagnatrice permettront d'assurer un suivi du projet.

Après les vacances de Printemps, l'appel à projet « A l'Ecole de la Mer » est diffusé par les Inspections académiques des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes (site internet ou mailing).

Fin mai- début juin, les enseignants renvoient leur projet. Les inspecteurs de circonscription ou les chargés de mission pré-sélectionnent et classent les projets. Deux classes sont retenues par circonscription, si possible d'un même groupe scolaire. **Les dates limites sont le 23 mai 2011 pour l'Inspection académique du Var et des Alpes-Maritimes, le 1^{er} juin 2011 pour l'Inspection académique des Bouches-du-Rhône.**

Le 15 juin 2011, le **Comité de pilotage du Var et des Alpes-Maritimes** se réunit, valide les projets sélectionnés et répartit les classes aux associations d'éducation à l'environnement partenaires du dispositif.

Le 24 juin 2011, le **Comité de pilotage des Bouches-du-Rhône** se réunit, valide les projets sélectionnés et répartit les classes aux associations d'éducation à l'environnement partenaires du dispositif.

En septembre - octobre, réunion entre les enseignants et les accompagnants pédagogiques, en présence des membres du Comité de pilotage pour présenter le dispositif, les attentes des partenaires institutionnels et affiner les projets si besoin.

Courant mars, réunion du Comité de pilotage pour évaluer le dispositif à mi parcours et organiser les restitutions des travaux des élèves en fin d'année.

Mai - Juin : évaluation et valorisation des travaux des élèves.

MODALITES DE PARTICIPATION

« A l'école de la mer »

→ des engagements partagés à respecter

L'Education Nationale est partenaire du dispositif « A l'Ecole de la Mer » dont les objectifs sont clairement définis, et à ce titre, elle veillera à ce que les projets proposés par les enseignants entrent dans le strict cadre des programmes de l'école primaire.

Les enseignants sont les chefs de projet, garant des programmes et directives de l'Education nationale. Ainsi, ils auront le souci de favoriser le questionnement et les échanges dans le cadre de la démarche d'investigation.

Les structures partenaires apporteront une valeur ajoutée. Les accompagnateurs pédagogiques sont des experts et ils veilleront que l'objet de la sortie de terrain soit en adéquation avec les objectifs et le contenu du projet. Ils apporteront tout leur savoir faire et leurs compétences au service du projet de l'enseignant.

La dimension « Education au Développement Durable », inscrite dans les programmes d'enseignement doit être à la base de tous les projets qui viseront à atteindre les compétences requises dans le socle commun des compétences et des connaissances.

Chaque enseignant peut participer au maximum **deux années consécutives** au dispositif « A l'Ecole de la Mer ».

Les projets innovants prenant en compte à la fois le développement durable dans toutes ses dimensions et certaines thématiques maritimes liées aux problématiques de gestion du littoral seront privilégiés. Néanmoins, pour les élèves de cycle 2, ces notions seront abordées en adéquation avec les programmes de 2008.

Les enseignants seront accompagnés dès la rentrée du chargé de mission départementale EDD pour les aider à la rédaction des projets

La sortie sur le terrain doit être en adéquation avec le projet et devra être réalisée entre octobre et mars au plus tard.

A RETENIR

Appel à projet après les vacances de Printemps

2 classes retenues par circonscription

Sélection des projets par les IEN ou chargé de mission

Validation des projets par le Comité de pilotage fin juin

UNE EVALUATION PARTAGÉE

« A l'école de la mer »**→ valorisation des travaux des élèves**

Pour valoriser le travail fourni une grande partie de l'année scolaire et pour clôturer le dispositif, les élèves présentent leurs travaux :

- au sein de l'école en présence des parents et autres élèves de l'établissement ;
- ou éventuellement à l'hôtel de Région pour les écoles des Bouches-du-Rhône ;
- ou éventuellement dans une salle choisie sur le territoire du Var pour les écoles du Var ;
- ou éventuellement au Parc Phénix pour les écoles des Alpes-Maritimes.

Au cours de ces temps de restitution, les élèves présentent leurs travaux, leurs productions, ce qu'ils ont appris au cours du projet, en présence de tous les partenaires concernés. Ces productions peuvent se faire de diverses manières, sous forme de diaporama, film, saynète, chant, débat préparé...

Tout au long du projet, les maîtres ressources ou chargés de mission des missions « Sciences Expérimentales – Technologie » et « EDD » des trois Inspections Académiques concernées accompagnent les enseignants et les élèves dans la mise en œuvre du projet.

Cette présence, pendant le temps scolaire et hors temps scolaire, permet d'évaluer l'apprentissage des compétences visées et le bon déroulement du partenariat. L'évaluation est présente à tous les moments du projet, en amont, pendant et en fin de projet (se référer au Cahier « A l'Ecole de la mer »).

DES RESSOURCES PARTAGÉES

« A l'école de la mer »

→ des ressources documentaires mises à disposition des enseignants

- ✓ Les documents d'accompagnement de l'Education nationale (octobre 2006) :
<http://eduscol.education.fr/D1185/accueil.htm>
- ✓ La circulaire du Ministère de l'Education nationale d'avril 2007:
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm>
- ✓ Les nouveaux programmes pour l'école primaire :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/hs5/default.htm>
- ✓ La place de l'EEDD dans les programmes à travers quatre pôles pour le primaire
http://eduscol.education.fr/D1185/primaire_accueil.htm .
- ✓ La place et le rôle des partenaires
<http://eduscol.education.fr/D0110/parteneriat.htm>
- ✓ Les sites Internet académiques
<http://www.ac-aix-marseille.fr>
<http://www.ac-nice.fr>
- ✓ Le site Sciences, Technologie et EDD pour le département du Var
http://www.ac-nice.fr/ia83/iavar/index.php?option=com_content&view=article&id=355&Itemid=145
- ✓ des Bouches-du-Rhône
<http://www.tice1d.13.ac-aix-marseille.fr>, cliquer sur « champs disciplinaires » puis « sciences et techn
- ✓ Le Cahier « A l'Ecole de la Mer » téléchargeable
www.ecorem.fr

LE RESEAU MER

« A l'école de la mer »

→ un dispositif en lien avec le Réseau Mer « Education à l'environnement »

Le besoin de travailler en Réseau, exprimé par les acteurs associatifs menant des actions sur le littoral des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, s'est formalisé lors des rencontres régionales de la Mer organisées en 2001 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2002, le service Mer de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur assure le pilotage et l'animation de ce réseau.

Ce réseau trouve sa force dans la diversité de ses partenaires : il rassemble en effet des associations d'éducation à l'environnement marin et littoral, des structures de gestion du milieu marin, des représentants des institutions publiques, de la communauté scientifique et des professionnels du sport et du tourisme.

Ses objectifs opérationnels sont d'informer sur la spécificité et la fragilité du milieu littoral et marin, de contribuer à la formation et à la sensibilisation des acteurs et des usagers du milieu marin, de participer à l'éducation à l'environnement des différents publics, en particulier les enfants et les jeunes, et d'être force de proposition auprès des décideurs.

Depuis sa création, le Réseau Mer a entrepris plusieurs actions :

- Campagnes d'information du grand public : « Ecogestes pour la Méditerranée », « Inf'Eau mer », « Mer, tous solidaires », « Jeu Eco Attitudes »;
- Création d'outils pédagogiques : exposition « Escales littorales », kit d'observation du littoral « Côtes & Mer », DVD et livrets pédagogiques, Coffre de la mer pour les maternelles ...
- Guide technique et méthodologique sur les sentiers sous marins.

QUELQUES CHIFFRES

180 structures adhérentes

3 000 actions menées chaque année sur le littoral, plus de **110 000** personnes sensibilisées.

800 000 € investis chaque année par la Région,

750 000 € investis chaque année par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
dans l'éducation à l'environnement marin et littoral.

A L'ECOLE DE LA MER

Un projet co-construit sur plusieurs semaines incluant un accompagnement scientifique et pédagogique.

Education au développement durable de la mer et du littoral.

Appréhender la complexité de la gestion du littoral.

Développer une culture maritime en région.

Croiser les points de vue : social, environnemental et économique.

Mettre en oeuvre une démarche d'investigation.

Tous cycles

4 1/2 journées en classe et 1 journée sur le terrain

En partenariat avec:



Région
PACA

